



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptabilité publique

Question écrite n° 17972

Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les réflexions engagées au sujet de la mise en place d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat. Alors que certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, publient régulièrement un bilan du patrimoine et des engagements de leur Etat, le gouvernement français ne semble pas en mesure de présenter un document de ce type. Conscient de cette lacune, son prédécesseur avait confié à l'agent comptable central du Trésor, le soin d'étudier les conditions de mise en place d'une telle comptabilité patrimoniale qui améliorerait la sincérité des comptes publics et leur analyse. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de cette mission et la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les travaux relatifs à la comptabilité patrimoniale se sont poursuivis en 1998 dans le cadre de la mission confiée à M. Jean-Jacques François. Ils ont permis une exploration large des enjeux qui s'attachent à la modernisation du système financier de l'Etat. De nombreux entretiens et échanges, tant auprès d'interlocuteurs français qu'étrangers, ont enrichi cette réflexion. Les conclusions de ces travaux font l'objet d'une expertise approfondie afin de déterminer les orientations à définir pour ce volet important de la réforme de l'Etat. Une mission permanente sera créée au sein du MEFI.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17972

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4204

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6823